



COMMISSION
Coopération et développement

**Projet de Compte Rendu
de la réunion de Coopération et développement
Lomé, 14-16 avril 2014**

OTTAWA (CANADA) | 6 JUILLET 2014

Compte rendu de la réunion

Présidence de M. Salibou Garba, Président de la Commission,

* * *

La Commission de la coopération et du développement s'est réunie à Lomé, du 14 au 16 avril 2014, sous la présidence de **M. Salibou Garba**, (député, Tchad), président de la Commission. Plus d'une trentaine de parlementaires provenant de toutes les régions de l'APF et leurs collègues du Parlement togolais, participaient aux travaux.

M. Salibou Garba, ouvre la réunion en saluant l'ensemble des participants et en remerciant la section du Togo pour l'accueil chaleureux et pour la qualité de l'organisation. Il informe les membres de la Commission que c'est la toute première fois qu'il préside une réunion de l'APF et profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier son prédécesseur **M. Moussa Abdoul Thiam**, (député, Sénégal) pour la qualité du travail effectué durant son mandat. Il propose à l'ensemble des participants de se présenter brièvement.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Salibou Garba, soumet aux membres de la Commission le projet d'ordre du jour des travaux. Il relève l'absence de M. Hervé Cronel, Conseiller spécial du Secrétaire général de la Francophonie pour les questions d'économie et de développement durable qui n'a pas pu se libérer pour participer aux travaux de la Commission.

Il informe également les membres de la Commission que les deux rapporteurs en charge du rapport sur le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'OMC, **M. Alain Yoda**, (député, Burkina Faso) et **M. Jacques Marcotte**, (député, Québec) qui pour des raisons de politique interne, n'ont pas pu faire le déplacement à Lomé. Il propose de renvoyer l'examen du rapport lors de la prochaine réunion d'Ottawa.

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Communication du Président de la Commission

M. Salibou Garba livre, une courte communication aux membres de la Commission. Il fait un bref rappel des travaux de la Commission effectués depuis la réunion du 10 au 11 juillet 2014 à Abidjan.

La Commission prend acte de cette communication.

3. Adoption du compte rendu synthétique et du relevé de décisions de la réunion du 10 au 11 juillet 2013 qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire).

M. Salibou Garba, demande aux membres de la Commission d'adopter le compte rendu synthétique et le relevé de décisions de la réunion d'Abidjan, qui retracent fidèlement la réalité des discussions qui ont eu lieu.

M. Yves Reinkin (député, Belgique/Communauté française/ Wallonie-Bruxelles), suggère que la Commission se penche également sur la question du suivi des résolutions adoptées par la Commission. Il s'interroge quant au devenir des résolutions adoptées par la Commission lors de la dernière réunion d'Abidjan et plus précisément, celles relatives aux OMD et au Titrement foncier. Il attire l'attention des membres de la Commission sur le fait qu'il ne s'agit pas de produire un nombre de résolution dont le suivi n'est pas assurée.

Le Président Salibou Garba, dit partager les interrogations de M. Yves Reinkin, il indique néanmoins, que les résolutions de la Commission ont été adoptées en séance plénière à Abidjan, et qu'il appartient à chaque parlement de se les approprier au niveau national. Il cède la parole au Conseiller en charge de la Commission.

M. Bachir Dieye, Conseiller de la Commission, indique pour sa part, que les résolutions de l'APF, après avoir été adoptées en séance plénière, sont transmises à l'ensemble des parlements membres de l'APF, à l'OIF et aux organisations parlementaires. Il indique qu'en ce qui concerne la résolution relative à la mise en place d'un Comité sur le Titrement foncier en Afrique, ce Comité est en voie de constitution. Il précise que le Notariat Francophone, s'active actuellement afin de mobiliser les ressources financières nécessaires.

Le projet de compte rendu synthétique et le relevé de décisions de la réunion de juillet 2014 sont adoptés sans modification.

4. Audition : de M. Tharcisse Uruyaneza, Directeur du Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'OIF

Le Président Salibou Garba présente **M. Tharcisse Uruyaneza**, Directeur du Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest de l'OIF. Il indique aux membres de la Commission que M. Uruyaneza présentera la contribution de l'OIF dans le domaine du développement durable, de l'Économie verte et du Changement climatique. M. Salibou Garba, cède la parole à l'intervenant.

M. Tharcisse Uruyaneza, indique que c'est avec un réel plaisir qu'il prend la parole, devant les membres de la Commission, au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie et plus particulièrement au nom de Madame Fatimata Dia TOURE, Directrice de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, pour présenter la contribution de l'OIF dans le domaine du « Développement durable, de l'Économie verte et du Changement climatique ».

Il rappelle, dès l'entame de son propos, que la contribution de l'offre de coopération de l'OIF en général, et plus particulièrement dans le secteur du développement durable, s'inscrit dans la dynamique de la subsidiarité.

Il précise que l'OIF ne se substitue pas aux Etats et gouvernements membres. Il souligne que son action de coopération se situe au niveau de l'accompagnement de ces Etats et gouvernements à travers trois principaux modes d'interventions que sont le renforcement des capacités, la mise à disposition d'experts qui appuient les pays membres de l'OIF à se doter de politiques relatives aux missions assignées à l'OIF ainsi que l'organisation de concertations francophones sur des sujets et enjeux majeurs du moment, afin de permettre aux pays francophones de parler d'une même et seule voix dans la défense de leurs intérêts.

M. Uruyaneza, indique à cet égard, que la Francophonie institutionnelle est, depuis son établissement en 1970, au service du développement solidaire. Elle met en œuvre des actions de coopération multilatérale et anime dans tous les domaines une concertation entre ses pays membres. Etabli en 1988, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'OIF, est depuis 1996, la structure chargée de la promotion des thématiques en rapport avec le développement durable, l'économie verte et les changements climatiques.

Il fait également un point sur la contribution de l'OIF, sur les stratégies de développement durables (SNDD) en direction des pays de l'espace francophone. Il indique que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio+20 a décidé de l'adoption en 2015 d'objectifs de développement durable applicables à tous les pays et s'est déclarée résolument attachée à l'atteinte des OMD. Il explique que les Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie se sont engagés à contribuer à l'adoption de cet agenda lors de leur XIV^e Sommet de Kinshasa en 2012.

M. Uruyaneza, précise qu'après son adoption prévue au Sommet des Nations Unies de septembre 2015, l'Agenda post-2015 sera le programme commun de développement que la communauté internationale se sera donnée pour compléter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et construire le développement durable en s'aidant des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il fait remarquer que dans cette nouvelle dynamique impulsée par les Nations Unies, tous les pays membres de l'OIF seront en situation de mise à jour de leurs outils de planification, et leurs attentes vis-à-vis de l'OIF seront grandes. C'est le principal défi de la prochaine programmation 2015-2018. Il indique qu'une résolution pour sa large diffusion à tous les pays membres sera soumise au prochain Sommet de Dakar de 2014.

S'agissant des Changements climatiques, Il indique que la Francophonie lance un appel à toutes les Parties pour concrétiser ensemble, les voies et mécanismes appropriés, pour réduire de manière substantielle les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer les capacités des pays vulnérables pour faire face aux effets adverses des changements climatiques, en mettant notamment à contribution les fonds dédiés, comme le Fonds vert pour le climat.

Enfin en ce qui concerne l'engagement de la Francophonie au profit de l'Economie verte, il souligne que l'IFDD a, en 2014, lancé un programme de renforcement des capacités en Économie Verte, en partenariat avec le CITET (Centre international des technologies de l'environnement de Tunis), l'OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel) et l'Université Senghor d'Alexandrie.

Il rappelle également que l'Economie verte a été proposée à la Conférence de Rio + 20, comme le nouveau paradigme du développement durable, parce qu'elle engendre un faible taux d'émission, utilise les ressources naturelles de façon rationnelle et privilégie l'inclusion sociale.

M. Uruyaneza, indique également que l'Initiative de partenariat pour la promotion d'une économie verte en Afrique, aura pour objectif principal de renforcer les capacités des pays francophones d'Afrique sur l'économie verte, afin de promouvoir l'intégration des politiques vertes dans les stratégies nationales de développement durable et son implémentation.

Le Président Salibou Garba, remercie le Directeur Régional Afrique de l'Ouest, pour la qualité de son intervention et invite les membres de la Commission à lui poser des questions. Il fait remarquer que les sujets abordés par **M. Uruyaneza**, rejoignent les préoccupations de la Commission. Il souhaite que les rapporteurs puissent profiter de la présence du Directeur régionale de l'OIF ;

M. Yves Reinkin, se réjouit également de la richesse des informations délivrées par l'intervenant. Il fait remarquer qu'à aucun moment de l'intervention, la CONFEMEN n'a pas été citée. Il souhaite connaître quelles sont les relations qu'entretiennent la CONFEMEN, l'OIF et l'IFDD. Il s'interroge sur l'absence de l'éducation dans les questions de développement durable. Il se dit satisfait du bilan sur le suivi des Stratégies nationales de développement durable (SNDD) en Afrique.

Il pense en revanche, que les pays du Nord, devraient s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de ces stratégies de développement durable car il estime que ces pays sont responsables des dégâts environnementaux existants en Afrique. S'agissant de l'élaboration d'un guide faisant l'état des lieux de l'Economie verte en Afrique, il se demande s'il n'existe pas déjà un tel guide.

M. Nayo, (député,Togo), souhaite pour sa part, obtenir plus d'information sur le concept d'Economie verte qu'il estime encore méconnu en Afrique. Il demande à l'intervenant s'il y a actuellement des pays dans le monde et en Afrique qui ont mis en œuvre ce concept.

M. Guillaume Chevrolier, (député, France) félicite aussi l'intervenant pour la qualité de son intervention. Il s'interroge sur la thématique du traitement des déchets dans l'économie circulaire qui n'est pas abordée dans l'exposé de l'intervenant. Il estime que la gestion des déchets est primordiale.

M. Uruyaneza, répond aux questions des membres de la Commission. Revenant sur la question du traitement des déchets dans l'économie circulaire, il souligne l'importance de cette thématique qui pour lui,est un défi majeur dans la problématique du développement durable dans le monde.

Il indique que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration des stratégies environnementales et de développement durable.

S'agissant du concept d'Economie verte, il explique qu'il s'agit d'un concept nouveau qui utilise une approche méthodologique qui ne diffère pas des modes de consommation habituels.

Il souligne également que l'OIF, vient de s'emparer de ce concept afin que les pays francophones puissent l'introduire dans leurs politiques de planification et renforcent les capacités des différents acteurs du développement.

Concernant les liens avec la CONFEMEN, il concède en effet, que la question de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable est essentielle. Il pense que la « famille francophone » devrait avant toute chose mutualiser ses actions et créer des liens de synergie et de complémentarité entre les différents acteurs de la Francophonie.

Enfin, s'agissant des changements climatiques, il souligne l'importance des concertations francophones qui méritent d'être améliorées car elles permettent d'avoir une vision commune.

Répondant aux questions des députés de Côte d'Ivoire et du Togo, qui s'interrogent sur l'action concrète la Francophonie en matière de Changement climatique, il indique que les Etats aussi doivent trouver des mesures alternatives concrètes, plutôt que de participer à de grandes concertations qui n'ont pas forcément un impact réel sur les populations.

M. Thiam (député, Mali), indique pour sa part, qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des parlementaires avant toute chose et l'OIF doit œuvrer à sensibiliser les élus. Revenant sur l'Economie verte il souligne l'importance de la question de l'Eau et du traitement des déchets.

M. Uruyaneza, indique aux membres de la Commission qu'il fera un plaidoyer auprès des instances de l'OIF, afin qu'elles renforcent les capacités des parlementaires francophones sur les questions de développement durable et d'environnement.

Le Président Salibou Garba, fait brièvement un résumé des échanges qui ont eu lieu. Il souligne l'importance du rôle des parlementaires sur les sujets liés au développement durable et à l'environnement. Il renouvelle au nom de la Commission ses remerciements au Directeur régionale de l'OIF.

5. Communication et examen des projets de rapports et de résolutions sur :

5.1. L'Economie verte :

Rapporteur : **M. Yves Reinkin** (Belgique/CF-Wallonie-Bruxelles)

M. Salibou Garba, présente brièvement **M. Yves Reinkin**, qui est en outre vice-président de la Commission de l'éducation de la communication et des affaires culturelles de l'APF.

Il indique que **M. Yves Reinkin**, remplace **M. Patrick Dupriez**, rapporteur de la Commission sur ce thème. Il souligne que le thème sur l'Economie verte a été préalablement introduit par le Directeur régional de l'OIF.

Il précise que ce thème fera l'objet d'un rapport et d'un projet de résolution lorsqu'il sera abouti. Il invite, le rapporteur à venir présenter son projet de rapport.

M. Yves Reinkin, confirme que **M. Dupriez** est retenu à Bruxelles pour des raisons de politique interne. Il rappelle le contexte de sa réflexion sur l'économie verte et fait un résumé du rapport qui n'est pas encore abouti. Il indique qu'il s'agit d'un enjeu de dimension planétaire et estime qu'il s'agit avant toute considération, d'une question philosophique.

« *Quelle Terre laisserons-nous à nos Enfants ? Et quels Enfants laisserons-nous à notre Terre ?* »

Il poursuit sa présentation en suggérant des pistes de réflexions qui permettront de mettre en place des transformations de comportement qui nous feraient vivre autrement, pas nécessairement moins bien, peut-être mieux mais qui, certainement, ferait glisser nos priorités.

Il souligne que c'est en acceptant la vision qu'ouvrent ces différentes pistes de réflexion, que nous pourrions seulement aborder réellement l'économie verte, réconcilier l'écologie et l'économie.

Il estime qu'une économie verte a besoin de nouvelles régulations et de nombreuses innovations techniques et sociales, mais elle a d'abord besoin d'une majorité de citoyens actifs et de pouvoirs publics impliqués dans la transition.

Il pense que c'est seulement à ce moment-là que l'on pourra envisager de parler des métiers de l'économie verte, de ses nouvelles finalités et du rôle que pourra jouer les individus.

M. Yves Reinkin, termine son intervention en suggérant d'inviter lors de la prochaine réunion de la Commission des acteurs du nord et du sud qui œuvrent concrètement sur le terrain.

Il suggère que **M. Gunter Pauli**, qui défend l'idée suivante : « suivre la sagesse de la nature » soit approché. Il précise que M. Gunter Pauli est un entrepreneur qui a déniché 183 innovations au service d'une économie bleue, à la fois non polluante et créatrice de cohésion sociale. Il est le créateur de la fondation ZERI (Recherche et initiatives pour zéro pollution).

M. Salibou Garba, félicite le rapporteur pour le dynamisme de sa présentation et demande aux membres de la Commission de réagir sur cette présentation.

M. André Burri, (député, Jura) remercie le rapporteur pour la qualité de son exposé. Il suggère que l'APF élabore un guide où un catalogue de bonnes pratiques sur les questions de développement durable et d'environnement.

Il soutient également l'idée d'inviter devant la Commission des personnalités ayant innové en réalisant des projets pragmatiques et utiles pour notre société.

Le représentant du Congo RDC, félicite lui aussi le rapporteur pour la richesse de son exposé. Il indique pour sa part, qu'il marque son accord pour les grands principes, il fait néanmoins remarquer que la question du développement des pays africains pose toujours problème.

Il fait aussi observer que les pays du nord se sont développés en exploitant les ressources des pays du sud. S'appuyant sur l'exemple de son pays et plus particulièrement sur le parc de la Virunga au Congo RDC, dont le sous-sol est pourvu de pétrole, il indique qu'il faudrait proposer aux pays victimes de l'exploitation des ressources naturelles, des sources compensatoires afin de développer d'autres ressources qui respectent l'environnement.

Il indique que la mise en place des politiques permettant l'éclosion d'une économie verte se fasse en toute équité. Pour lui l'OIF devrait lors des Conférences internationales militer pour que les pays de l'espace Francophones puissent bénéficier des mesures compensatoires.

M. Dabou Kodjo (député, Togo), fait remarquer qu'il s'agit aujourd'hui, d'atteindre les Objectifs du Millénaire du Développement afin de réduire la pauvreté et de faire de l'Economie verte une question planétaire. Outre, la pédagogie, il s'interroge sur les démarches à effectuer afin de rendre pragmatiques les programmes en lien avec l'Economie verte car pour lui, il s'agit, du bien-être des populations.

M. Thiam, (député du Mali), fait remarquer qu'il s'agit d'un nouveau concept qui vient de l'Occident. Il s'interroge sur l'existence de ce nouveau concept imposé aux pays en voie de développement. Il estime que les économies des pays en développement n'ont pas encore amorcé leur décollage. Il se demande si l'économie verte existe réellement et quel est intérêt des pays du sud d'Y adhérer.

M. Pascal Sery, (député, Côte d'Ivoire), indique pour sa part qu'il faut une prise de conscience et une mobilisation des Etats africains. Il cite l'exemple de son pays qui a pris des mesures législatives afin de préserver la forêt en Côte d'Ivoire.

Le Président Salibou Garba, souligne qu'il ne s'agit pas d'une confrontation entre le Nord et le Sud mais une prise de conscience planétaire qui devrait déboucher sur l'émergence de bonnes pratiques afin de laisser à nos enfants une terre qui respecte notre environnement. Il cède la Parole à **M. Reinkin**, afin, qu'il réponde aux questions des membres de la Commission.

M. Yves Reinkin, indique qu'il s'agit effectivement d'une prise de conscience planétaire et « du vivre ensemble ». Il mentionne le fait que les parlementaires francophones ont un rôle essentiel à jouer sur les choix futurs liés au développement durable. Il indique que le travail sur l'éducation au développement durable est un enjeu majeur et un défi pour l'humanité.

Il fait remarquer que seul le travail sur le terrain est concret. Il termine son propos en informant les membres de la Commission sur l'existence d'une parution « les cahiers sur le développement durable » qui sont des outils à la connaissance du développement durable.

M. Moussa Abdoul Thiam, (député, Sénégal), indique qu'il est important que les pays de l'Afrique sahélienne, s'approprient le concept d'économie verte. S'appuyant sur l'initiative de son pays le Sénégal qui a pris l'engagement de mettre en place « *la grande muraille verte* » qui permet de stopper l'avancée du désert. Il indique que l'Economie verte, fait partie du développement durable. Il pense qu'il appartient aux pays en voie de développement de faire avancer leur propre développement.

Le Président Salibou Garba, remercie le rapporteur, et indique que la réflexion sur ce thème, sera poursuivie lors de la prochaine réunion de la Commission à Ottawa.

La Commission prend acte de cette présentation.

5.2 L'emploi des jeunes dans l'Espace Francophone.

Le Président Salibou Garba, informe les membres de la Commission que **M. Youssef Gharbi**, député du Maroc a bien voulu réfléchir sur ce thème important. Il rappelle que le thème du Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Dakar, portera précisément sur les femmes et les jeunes.

Il explique qu'il s'agit d'un plan de rapport qui sera plus approfondi lors de la réunion d'Ottawa. Il remercie le rapporteur qui a pris au pied levé, le soin de présenter ce rapport.

Il indique également que **M. Nicolas Biron**, Responsable de programme à la Direction Afrique de l'Ouest de l'OIF, interviendra aussi sur ce thème. Il cède la parole aux deux intervenants.

M. Youssef Gharbi, (député, Maroc) indique aux membres de la Commission que le thème de l'emploi des jeunes est une problématique universelle qui constitue un défi pour les politiques économiques et sociales des pays de l'espace francophone.

Il fait remarquer que l'emploi des jeunes est le pilier de la stabilité du développement des Etats. Il indique que la tâche qui lui est destinée est de rédiger un rapport sur cette problématique dans les pays membres de l'APF.

Il mentionne que la problématique est complexe puisqu'elle embrasse plusieurs secteurs dont l'économie, la santé et l'éducation.

Il indique aux membres de la Commission que le rapport se limitera à observer la situation de l'emploi des jeunes, dans les Etats membres de la Francophonie et à rassembler les différents dispositifs et initiatives adoptés par chaque pays.

Il termine son intervention en indiquant que le rapport se basera sur un questionnaire adressé aux membres de la Commission et aux membres du Parlement francophone des jeunes.

Il précise que les réponses au questionnaire seront la base d'une analyse primaire qui servira d'outil de travail et de discussion permettant de formuler des recommandations pour les responsables des pays de l'espace francophone.

M. Salibou Garba, remercie le rapporteur pour les informations délivrées. Il rappelle aux membres de la Commission, qu'il s'agit en l'état, d'une présentation d'un plan de rapport qui suivra un cheminement habituel, afin qu'un projet de rapport et un projet de résolution soient présentés à la Commission lors des prochaines réunions.

Il cède la parole à **M. Nicolas Biron**, qui présentera l'action de la Francophonie dans la promotion de l'emploi des jeunes.

M. Nicolas Biron, indique aux membres de la Commission, que l'emploi est devenu l'une des principales préoccupations de la jeunesse.

Il mentionne que l'histoire récente, démontre que la crise de l'emploi des jeunes est aujourd'hui exacerbée aux quatre coins du globe. Tel que le précise le rapport «Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012», publié par le BIT, il note que le nombre de jeunes sans emploi a atteint un sommet historique en 2012.

Il souligne que la Francophonie est particulièrement concernée par la problématique de l'emploi des jeunes. Il précise que la jeunesse est au cœur de la Francophonie de demain.

Il indique que plusieurs actions concrètes ont également été réalisées dans ce domaine par l'OIF.

M. Nicolas Biron, cite notamment, le Forum International Francophone Jeunesse et Emplois Verts (FIJEV) de Niamey (janvier 2012) expérience qui sera reconduite en juin 2014 toujours à Niamey, la co-organisation de la 4^e conférence régional pour la jeunesse TunzAfrica (Lomé, 2013), plusieurs ateliers de formations, l'appui au Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE), l'organisation du concours « Création écologique » qui a fait son apparition aux Jeux de la Francophonie de Nice (septembre 2013), la mise en ligne et l'animation du Portail jeunesse et le programme de Volontariat international de la Francophonie, dont une volontaire est actuellement chargée d'assurer le suivi de l'élaboration du nouveau programme de développement pour l'après 2015 et participe actuellement aux travaux du Groupe de travail ouvert sur les ODD.

S'appuyant sur les conclusions du premier Forum Mondial de la Langue Française (FMLF), qui s'est tenue à Québec en juin 2012, il souligne que l'OIF a également mis l'accent sur la jeunesse, alors qu'une des quinze priorités pour la langue française retenues lors du FMLF est que «la Francophonie doit valoriser et soutenir l'entrepreneuriat, et le faire en particulier auprès des jeunes».

Il note également que la déclaration du Sommet de Montreux (2010) souligne clairement que *«l'avenir du monde francophone est entre les mains de notre jeunesse. Notre jeunesse enrichira le développement démocratique de nos pays en nourrissant le respect de l'autre et de l'humanité dans sa diversité »*.

Il fait également remarquer que la déclaration du Sommet de Kinshasa (2012) souligne quant à elle la volonté de la Francophonie d'intensifier ses efforts afin de *«développer des politiques et des programmes d'éducation, de formation et de recherche visant l'intégration sociale, l'exercice de la citoyenneté et l'insertion effective des jeunes dans l'économie»*.

Il rappelle par ailleurs, que le Sommet de Dakar 2014 portera d'ailleurs sur le thème *«Femmes et jeunes : vecteur de paix et de développement»*.

M. Nicolas Biron, termine sa présentation en mentionnant qu'avec les ODD, c'est une nouvelle étape que la communauté internationale franchit. Il souligne qu'il s'agit là d'une étape qui, dès les premiers instants, a placé la jeunesse en avant, car les questions envisagées ici ont de lourdes incidences sur les générations futures, comme le rappelle la déclaration de Rio+20.

Enfin, Il informe les membres de la Commission qu'un ODD semble se dessiner sur la question de l'emploi des jeunes, répondant ainsi à l'une des préoccupations les plus profondes de cette jeune génération. À ce titre, il souligne l'importance de l'éducation et la responsabilisation de tous.

M. Salibou Garba, remercie le rapporteur et l'intervenant pour les deux présentations qui permettront d'enrichir le rapport sur l'emploi des jeunes dans l'espace francophone. Il indique que les conclusions sur le sommet des jeunes sur les Emplois verts qui se tiendra à Niamey au mois de juin 2014, sera l'occasion de nourrir le rapport sur l'emploi des jeunes dans l'espace francophone.

L'ensemble des membres de la Commission, ont considéré qu'il s'agissait d'une question prioritaire en soulignant l'importance de la formation duale qui fait l'objet d'un rapport au sein de la Commission de l'Éducation, la Communication et des Affaires Culturelles (CECAC). Ils ont également relevé l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

La question de l'apprentissage ainsi que le problème de l'orientation des jeunes et la formation des enseignants ont pris une large place dans la discussion engagée entre les membres de la Commission, le rapporteur et le spécialiste de programme de l'OIF. Les membres de la Commission ont fait part, des expériences en la matière qui prévalent dans leur pays respectifs.

M. Youssef Gharbi, remercie l'ensemble des participants en indiquant que ces échanges lui permettront de rassembler toutes les expériences des pays francophones.

La Commission prend acte de cette présentation.

6. Communication et discussion :

6.1 Suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)

Rapporteurs : M. Alain Bedouma Yoda (Burkina Faso)
M. Jacques Marcotte (Québec)

Le Président salibou Garba, informe les membres de la Commission que les deux rapporteurs en charge du rapport sur le suivi des négociations commerciales internationales, menées dans le cadre de l'OMC, pour des raisons de politique interne n'ont pas pu faire le déplacement à Lomé.

Il propose que le rapport présenté par M. Alain Yoda député (Burkina Faso) et M. Jacques Marcotte député (Québec) soit renvoyé, lors de la prochaine réunion de la Commission qui se tiendra à Ottawa, dans le cadre de la 40^{ème} session de l'APF.

La Commission prend acte de cette décision

6.2 Contribution de la Francophonie à l'adoption des stratégies de Développement Durable et à la formation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles :

Rapporteur : M. Pierre Dionne Labelle(Canada)

M. Dennis Dawson, Sénateur (Canada), rapporteur, indique aux membres de la Commission le plaisir qu'il a eu de participer, à Lomé, aux travaux de la Commission de la coopération et du développement en remplacement du rapporteur habituel de la Section canadienne, le député Pierre Dionne Labelle, qui n'a pu se libérer pour l'occasion.

Il informe les membres de la Commission que M. Dionne Labelle lui a demandé de présenter la mise à jour de son rapport sur le suivi du Sommet de Ouagadougou de 2004.

Il rappelle aux membres de la Commission qu'à la dernière réunion d'Abidjan, en juillet dernier, le rapport présenté par M. Dionne Labelle, sur la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies de développement durable avait permis, notamment, de faire le point sur l'audition de madame Fatimata DIA, Directrice de l' IFDD à Québec en mars 2013.

Il mentionne aussi que l'IFDD, anciennement l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)¹, est l'organe subsidiaire et le bras opérationnel de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en matière de développement durable.

M. Dennis Dawson, fait remarquer que cela fait près de dix ans que la Commission évalue l'évolution de la mise en œuvre de stratégies de développement durable dans l'espace francophone.

Il précise que cette évaluation se fait principalement par l'entremise des activités de l'IFDD au regard de l'adoption de stratégies nationales de développement durable (SNDD) dans les pays de la Francophonie.

M. Dennis Dawson, indique que l'année 2013 a marqué la fin du second volet quinquennal de la Mission D, une feuille de route qui définit et encadre les actions de l'IFDD.

Il note qu'en 2014, ce sont le Cadre stratégique (2015-2022) et la Programmation quadriennale (2015-2018) de l'OIF qui pointeront à l'horizon. De fait, il indique que le nouveau Cadre stratégique doit être adopté par les chefs d'État et de gouvernement au prochain Sommet de la Francophonie à Dakar, au Sénégal, en novembre 2014.

Il indique aux membres de la Commission, qu'après avoir obtenu un bilan plus précis en matière de stratégies de développement durable dans l'espace francophone de la part de la Directrice de l'IFDD, la Commission doit entrevoir comment se déroulera la période de transition en terme de programmation de l'OIF pour les quatre prochaines années.

Le rapporteur souligne que cette nouvelle mise à jour du rapport de suivi du Sommet de Ouagadougou, apporte principalement des pistes de discussion en ce sens afin d'assurer que cette transition ne compromette ni les acquis des dernières années, ni les progrès encore nécessaires quant à l'élaboration de SNDD.

Il estime que la Commission doit, entre autres choses, tenir compte de la volonté exprimée par plusieurs de ses membres, à Abidjan notamment, de ne pas substituer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par de nouveaux Objectifs de développement durable (ODD).

Il pense que les membres de la Commission, devraient évaluer comment les deux approches pourraient s'arrimer dans le contexte de la Francophonie.

M. Dennis Dawson, termine sa présentation en indiquant qu'il s'agit là de quelques éléments qu'il souhaite explorer dans ce projet de rapport avec la Commission.

M. Salibou Garba félicite le rapporteur. Il souligne l'évolution qualitative du rapport. Il constate que les SNDD dans les pays du Sud évoluent laborieusement. Il retrace les actions de coopération entre l'APF et l'IFDD. Il demande aux membres de la Commission de réagir suite à la présentation du Rapporteur

M. Yves Reinkin, remercie le rapporteur pour la qualité des informations livrées. Il réagit néanmoins, sur les résultats présentés par, les rapports de l'ONU et de la Banque mondiale qui font état de progrès notables dans le cas de certains objectifs et de certaines cibles

¹ L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est la nouvelle dénomination de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) depuis le 31 janvier 2013, 25 années après la création de l'Institut de l'énergie de la Francophonie, lui-même devenu l'Institut de l'énergie et de l'environnement en 1998 lorsqu'il a vu ses missions enrichies des questions environnementales.

tels que la réduction de la pauvreté extrême, l'accès à l'eau, l'éducation de niveau primaire et le ratio filles/garçons au primaire et au secondaire.

Il fait observer que les OMD 1 et OMD 2 ne sont pas complètement atteints. Il estime que des efforts, doivent être poursuivis. Concernant l'Éducation, il indique que cette question a été soulevée, lors de la dernière réunion de la CONFEMEN et aussi à l'occasion de la réunion de la CECAC, qui s'est tenue récemment à Brazzaville.

Le Président Salibou Garba, remercie le rapporteur, pour son excellent travail et demande à ce que M. Dionne Labelle, continue à suivre ce dossier tout en souhaitant, la mobilisation des moyens permettant à l'IFDD de répercuter ces stratégies au niveau de chaque Etat dans le cadre de la prochaine programmation quadriennale 2015-2018. Il fait observer que les ODD est un nouveau défi pour la Francophonie économique.

La Commission prend acte de cette communication.

6.3 Les Biocarburants

Rapporteur : M. Stéphane Demilly (France)

Le Président Salibou Garba, indique que le rapport sera présenté par M. **Guillaume Chevrollier**, en remplacement de M. **Stéphane Demilly**, empêché.

M. Guillaume Chevrollier (député, France) présente le rapport de M. **Stéphane Demilly**, rapporteur de la Commission empêché. Il indique qu'il s'agit de l'aboutissement d'une réflexion menée depuis les réunions de la Commission qui se sont tenues à Québec et à Abidjan. Il fait part dans sa présentation des avantages de se tourner vers les biocarburants.

Il indique aux membres de la Commission, que le choix de l'emploi du terme « biocarburant » a été reproché au rapporteur par certains membres de la Commission lors de la réunion d'Abidjan, l'année dernière. De fait, il considère qu'il n'y a plus lieu de polémiquer.

Il reconnaît que ce terme, entretient en effet, une ambiguïté sémantique sur le caractère « biologique » des biocarburants, alors qu'ils ne sont pas nécessairement issus d'une agriculture biologique.

Il fait observer, que le suffixe « bio- » indique simplement que les carburants proviennent de la biomasse. Il précise que c'est d'ailleurs, le terme communément employé dans la législation de l'Union européenne et des pays francophones.

Il note que la question des biocarburants attire l'attention du monde politique, du monde de la recherche et de l'industrie depuis une quinzaine d'années maintenant.

Le rapporteur fait remarquer qu'il y a eu une première période d'engouement, qui a permis le développement très rapide de la production et de la consommation de biocarburants, dans les pays du Nord notamment.

Il souligne que ce développement a été largement encouragé par des mesures politiques et fiscales : exonérations fiscales pour les agriculteurs, taux obligatoires d'incorporation de biocarburants dans les carburants consommés...

M. Guillaume Chevrollier, poursuit son propos en soulignant qu'à la suite de cette première phase s'est ouverte une période d'interrogation dans laquelle nous nous trouvons encore.

Il mentionne que des études sur les effets de la production à grande échelle des biocarburants sur l'environnement ont mis en doute leur caractère bénéfique en termes de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Il indique qu'à cela s'ajoutent des critiques menées par la FAO sur les conséquences de ce développement sur la sécurité alimentaire, lorsque la production de biocarburants se fait aux dépens de l'agriculture vivrière.

Il s'interroge sur le fait, d'encourager ou de stopper le développement de ces biocarburants et de la place accordée aux biocarburants aujourd'hui et sur le long terme.

Il note que les études sur le sujet sont contradictoires et que les prises de position sont quelque peu tranchées. Il dit avoir tenté d'exposer les arguments des uns et des autres.

M. Guillaume Chevrollier, indique qu'il semble que les arguments qui soutenaient à l'origine le développement de la production et de la consommation de biocarburants sont encore valables aujourd'hui.

Il indique qu'il va de soi que les critiques portées à ce développement, lorsqu'il n'a pas été maîtrisé, doivent être prises en compte.

Le rapporteur indique aux membres de la Commission qu'en général on distingue trois sortes de biocarburants : le biodiesel qui est issu des plantes oléagineuses, le bioéthanol produit à partir de sucre ou d'amidon végétal, et le biogaz obtenu par la fermentation de déchets organiques.

Il précise que la production mondiale de biocarburants représentait en 2009 plus de 92,8 milliards de litres.

Il précise qu'aujourd'hui, les plus répandus sont les biocarburants dits de première génération, c'est-à-dire issus exclusivement des cultures alimentaires. Il précise, en outre, qu'on les oppose aux carburants de deuxième et troisième générations, produits à partir de la plante entière, de plantes dédiées, voire d'algues pour la troisième génération.

Il fait également observer que les Etats adoptent des positions différentes sur la question des biocarburants ; les politiques publiques et les stratégies économiques varient significativement d'un pays à l'autre.

Il évoque également la problématique de l'accaparement des terres par certains pays à laquelle la FAO s'intéresse particulièrement.

Il indique que ce rapport dresse l'état des lieux et les perspectives envisageables dans l'espace francophone.

M. Guillaume Chevrollier, conclut son propos en indiquant, qu'il semble souhaitable de relancer le développement des biocarburants dans le cadre d'une réflexion sur la durabilité et les bonnes pratiques agricoles.

Le Président Salibou Garba, consulte les membres de la Commission et propose d'ouvrir la discussion.

M. André Burri, souhaite avoir une précision sémantique sur la notion de biocarburant et celle d'agro-carburant. Il suggère au rapporteur de proposer à Ottawa un projet de résolution qui devrait être repris par les parlements nationaux membres de l'APF.

M. Pascal Sery, fait observer que dans la plupart des pays africains, rien n'est fait pour une véritable promotion des biocarburants. Il estime qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques favorables à la production et à la consommation des Biocarburants.

Un représentant du Togo intervient sur la question de l'accaparement des terres et la nécessité d'accorder à cet aspect un intérêt particulier en faisant un état des lieux en fonction des Etats les plus touchés ou menacés par ce fléau.

Il attire également l'attention des membres de la Commission sur les conséquences sociales liées aux questions des appropriations foncières.

Il souhaite qu'un contrôle efficace soit fait par les autorités gouvernementales sur les questions des changements d'affectation des terres et sur les pratiques des multinationales qui jouent un rôle important dans ce domaine.

M. Thiam, indique que son pays le Mali, à travers l'exemple de la culture du jatropha, a expérimenté l'utilisation des biocarburants, mais hélas cette expérience s'est terminée précocement.

Il souhaite qu'avec les biocarburants de troisième génération, l'Afrique puisse s'inscrire dans la production des énergies renouvelables. Il pense qu'il est nécessaire de développer les filières des biocarburants.

M. Yves Reinkin, estime qu'il est nécessaire d'intégrer dans la réflexion sur les biocarburants, la question de l'économie circulaire.

Il estime qu'aujourd'hui, les besoins en biocarburants peuvent être compensés par une bonne gestion des déchets naturels.

M. Guillaume Chevrollier, souligne que lorsque les différents critères de durabilité sont respectés, tels que, le développement social, la sécurité alimentaire, la répartition équitable des revenus, la réhabilitation des sols et le respect de l'environnement, l'utilisation des biocarburants de troisième génération, peuvent avoir un impact très positif pour le monde rural en Afrique.

S'agissant des pratiques des multinationales il estime qu'il appartient aux Etats de renforcer leur cadre législatif en élaborant des législations plus fortes.

Le Président Salibou Garba, remercie le rapporteur pour la qualité de son intervention. Il suggère aux membres de la Commission, d'adopter en l'état, le rapport sur les Biocarburants et demande au rapporteur de présenter un projet de résolution qui sera examiné, lors de la prochaine réunion à Ottawa.

Le projet de rapport sur les Biocarburants est adopté sans amendement

7. Echange sur les travaux futurs de la Commission :

Le Président Salibou Garba, au titre de ses travaux futurs, rappelle que la Commission devrait contribuer, à la formulation de l'avis de l'APF, pour le Sommet de la Francophonie prévu à Dakar en novembre prochain, sur le thème : « Femmes et Jeunes, acteurs de la paix, Vecteurs du développement ».

7.1 La contribution de la Commission sur la formulation de l'Avis de l'APF présenté au Sommet de la Francophonie

M. Salibou Garba, mentionne aux membres de la Commission que le chômage des jeunes, l'absence de perspectives en matière d'emploi, est l'une des principales causes qui alimentent les crises politico-institutionnelles dans nos pays.

Il indique qu'il importe que la Commission accélère ses réflexions sur le thème retenu depuis pratiquement un an portant sur « L'emploi des jeunes dans l'espace francophone ». Il suggère qu'avec l'aide du Conseiller de la Commission et de M. Youssef Gharbi, rapporteur, une ébauche de cette contribution soit présentée, lors de la réunion d'Ottawa.

M. Youssef Gharbi, indique qu'il proposera une contribution lors de la prochaine réunion d'Ottawa.

La Commission prend acte de la décision

7.2 Contribution de la Commission sur le Cadre stratégique

Le Président Salibou Garba, attire l'attention des membres de la Commission sur le fait qu'ils ont dans leurs dossiers deux documents importants en vue de l'adoption d'un cadre stratégique de l'APF. Il précise qu'il s'agit d'une part, du cadre stratégique proposé par le Secrétariat général de l'APF et d'autre part le compte rendu des échanges qui ont eu lieu, lors de la dernière réunion du Bureau de l'APF qui s'est tenue à Rabat en février dernier.

Il souligne, qu'il s'agit, d'une démarche participative et que les réflexions contribueront à impulser un nouvel élan à l'APF. Il rappelle que cette initiative répond à une demande de la Présidente de l'APF Mme Andrée Champagne. Et qu'elle vise à donner une nouvelle orientation à l'APF, en lui fixant de nouveaux objectifs. Le Président de la Commission, propose d'ouvrir la discussion.

S'agissant du nouveau cadre stratégique présenté par le Secrétaire général parlementaire de l'APF, **M. Yves Reinkin**, suggère de renforcer le rôle et l'action des régions au sein de l'APF. Il souhaite également que les moyens humains et les ressources financières soient accrus afin que l'APF mène à bien ses missions.

M. André Burri, estime qu'il s'agit d'un cadre stratégique très ambitieux. Il s'interroge sur l'intérêt de développer les médiations diplomatiques. Il est plutôt d'avis de se rapprocher du monde de l'entreprise. Il propose que les chefs d'entreprises soient consultés par les membres des Commissions. Il se dit favorable pour créer des partenariats avec le secteur privé.

M. Guillaume Chevrollier, fait remarquer que la Francophonie est devenue un champ économique mondial avec des perspectives considérables de développement : Il indique qu'il apparaît donc essentiel de faire de la Francophonie un outil de développement économique dynamique, ambitieux et solidaire et de saisir les opportunités d'affaires qu'elle offre.

Il pense lui aussi, qu'il serait judicieux de créer des partenariats économiques francophones. Il propose qu'à l'occasion des prochaines réunions de la Commission, le pays hôte présente sa situation économique et que les acteurs économiques puissent intervenir lors des réunions. Il souhaite également que le nouveau cadre stratégique qui sera présenté à Ottawa, prenne en compte cette suggestion.

M. Salibou Garba, estime, quant à lui, que l'APF devrait accroître sa visibilité en relayant ses actions. S'agissant de l'alerte précoce, domaine de la décision politique et de la prévention des conflits, il suggère que les actions politiques de l'OIF et l'APF, soient menées en synergie.

La Commission prend acte des échanges

8. Questions diverses

Le Président Salibou Garba, informe les membres de la Commission que l'APF organisera deux importantes manifestations où la Commission assumera un rôle prépondérant.

8.1 Point sur la prochaine Conférence sur les Changements climatiques de Brazzaville :

M. Salibou Garba, indique qu'une Conférence parlementaire de haut niveau sur « les Changements climatiques et le développement durable » se tiendra dans la foulée de la Régionale Afrique en mai prochain, à Brazzaville (Congo). Il mentionne que cette concertation parlementaire qui est organisée en préparation de la Conférence internationale prévue sur le même thème, à Paris en 2015, bénéficiera des compétences de haut niveau provenant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de l'Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD).

Il indique que, lors de la 6ème Conférence des Présidents d'Assemblées et de sections de la Région Afrique qui s'est tenue à Bujumbura au Burundi, a été confirmé la tenue de cette Conférence qui annoncera la « Conférence Paris climat 2015 ». Il fait observer que les changements climatiques sont une des préoccupations et relèvent de la compétence de la Commission.

Il porte à la connaissance des membres de la Commission que des invitations seront adressées à toutes les sections. Il invite vivement tous les membres de la Commission à y prendre part. Il indique qu'une note présentant les objectifs de cette Conférence est dans les dossiers de tous les membres de la Commission.

M. Yves Reinkin, relève l'importance de cette Conférence parlementaire sur les changements climatiques. Il souhaite que l'éducation au développement soit abordée lors de cette Conférence.

La Commission prend acte de cette information

8.2 Point sur le prochain séminaire sur l'Initiative des Industries Extractives (ITIE)

M. Salibou Garba, informe la Commission qu'avec le concours de l'Assemblée nationale du Niger, l'APF organisera un séminaire sur la transparence dans les industries extractives, à travers des processus et mécanismes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Il souligne l'importance de ce thème pour la Commission. Il rappelle également que lors de la dernière Réunion d'Abidjan, le Conseiller spécial au Cabinet du Secrétaire général de la Francophonie, avait longuement entretenu les membres de la Commission sur ce sujet.

Il indique que la Commission a l'insigne honneur d'accueillir, **S.E.M Dama DRAMANI**, Président de l'Assemblée nationale du Togo qui porte un grand intérêt sur cette question.

Il cède la parole au président de l'Assemblée nationale en lui réitérant les remerciements des membres de la Commission pour l'accueil chaleureux à Lomé.

Le Président de l'Assemblée nationale du Togo **S.E.M Dama Dramani**, souligne l'importance de la rencontre dédiée aux parlementaires membres de l'APF qui a pour objectif, de les amener à comprendre l'importance des questions liées au développement et plus particulièrement aux questions relatives aux industries extractives.

Il fait observer qu'il s'agit pour les représentants des populations d'avoir une bonne connaissance des mécanismes de l'ITIE. Selon lui, cela permet de mener des campagnes pertinentes en direction des populations qui résident près des zones, abritant des sites de productions de minerais.

Il pense que les élus, ainsi outillés, auront également une plus grande capacité technique de contrôle et d'appréciation de l'action du gouvernement et des compagnies minières, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes dans le cadre des opérations d'extraction.

Il poursuit son propos en indiquant qu'il s'agit d'amener les compagnies minières, dont le premier objectif est le profit, à s'inscrire dans une perspective de développement durable" qui correspond à la nouvelle notion de responsabilité sociétale vis-à-vis des communautés.

Il mentionne que cette démarche permet aussi aux citoyens et à leurs représentants nationaux de se prononcer sur les impacts potentiels d'un projet minier par rapport à l'environnement et aux activités économiques et sociales des populations autochtones.

Il conclut son propos en indiquant que l'Assemblée nationale du Togo est disposée à accompagner l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Togo.

M.Salibou Garba, informe la Commission que le Ministre des mines et de l'énergie du Togo **M. Dammipi Noupokou**, interviendra lui aussi pour présenter l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) au Togo. Il lui cède la parole.

M. Dammipi Noupokou, Ministre des mines et de l'Energie du Togo, indique qu'en tant que Signataire de l'ITIE, le gouvernement togolais s'engage ainsi à publier ce qu'il reçoit des sociétés extractives qui, à leur tour, doivent publier ce qu'elles paient à l'Etat.

Il précise également que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives a « permis de connaître les forces et les faiblesses de la gestion des comptes de l'Etat, la défaillance du système de gestion des informations des régies financières de l'Etat. Les dispositions sont désormais prises pour que les régies financières de l'Etat, disposent d'un système d'information adéquat».

Il souligne aussi que «c'est grâce à ce système que l'Etat togolais, s'est rendu compte que parfois des fonds, sont orientés dans d'autres directions, non pas, parce qu'ils ont été détournés, mais parce qu'ils n'ont pas été versés sur les comptes requis pour cela. Il affirme également que le Gouvernement du Togo a même amélioré le fonctionnement des régies financières à travers l'ITIE ».

M. Dammipi Noupokou termine sa présentation en faisant observer que le citoyen togolais doit être davantage informé et imprégné des principes de l'ITIE pour que sa contribution et sa participation à côté du gouvernement soient efficaces et crédibles pour le développement de la société togolaise et pour l'amélioration du cadre de vie des populations. Il précise que le phosphate est l'une des principales sources de revenu de l'industrie togolaise.

A la suite de l'audition du ministre, les membres de la Commission ont eu un débat riche qui a été illustré par la visite de l'usine d'extraction de phosphate de Kpémé.

La Commission prend acte de ces propositions

9. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission

Le Président Salibou Garba, annonce aux membres de la Commission que la section canadienne de l'APF dans le cadre de la 40^{ème} session qui se tiendra à Ottawa, en juillet prochain, accueillera la prochaine réunion de la Commission.

La Commission prend acte de cette proposition.

M. Salibou Garba, remercie la section du Togo pour les conditions de travail et pour la chaleur des relations qui se sont dégagées pendant cette réunion et lève la séance.

La séance est levée.

Relevé de décisions

La Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Lomé, du 14 au 16 avril 2014 :

ADOPTE sans modification le projet d'ordre du jour des travaux ;

ENTENDU ET PRIS ACTE de la Communication du Président de la Commission faite par M. Salibou Garba (Tchad) ;

ADOPTE sans modification le compte rendu synthétique et le relevé de décisions de la réunion d'Abidjan du 10 au 11 juillet 2014 ;

ENTENDU ET PRIS ACTE de la Communication présentée par M. Tharcisse Uruyaneza, Directeur du Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'OIF ;

ENTENDU ET PRIS ACTE du plan de rapport sur l'Economie verte présenté par M. Yves Reinkin, (Belgique/CF-Wallonie Bruxelles) ;

ENTENDU ET PRIS ACTE du plan de rapport sur l'emploi des jeunes présenté par M. Youssef Gharbi, (Maroc) ;

ENTENDU ET PRIS ACTE de la communication sur l'action de la Francophonie dans la promotion de l'emploi des jeunes présentée par M. Nicolas Biron, Responsable de programme au Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'OIF ;

DONNE mandat au bureau de la Commission et au Secrétariat général pour préparer un projet de texte de l'Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le thème du Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements ;

A PRIS ACTE de l'absence M. Alain Bedouma Yoda (Burkina Faso) et M. Jacques Marcotte (Québec), empêchés et **DECIDE** d'examiner le rapport sur le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'OMC lors de la prochaine réunion de la Commission qui se tiendra en juillet à Ottawa ;

ENTENDU ET PRIS ACTE de la communication de M. Dennis Dawson (Canada), suppléant de M. Pierre Dionne Labelle, Rapporteur sur la contribution de la Francophonie à l'adoption des stratégies nationales de développement durable et à la formulation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles ;

ADOPTE, le projet de rapport de M. Stéphane Demilly sur les Biocarburants présenté par M. Guillaume Chevrollier, suppléant (France) ;

A PRIS ACTE du projet de cadre stratégique proposé par le Secrétaire général parlementaire de l'APF ;

ENTENDU ET PRIS ACTE de la communication du Ministre des mines et de l'énergie du Togo M. Dammipi Noupokou, sur l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) au Togo ;

DECIDE pour ses travaux futurs de poursuivre la réflexion sur les thèmes suivants ;

- L'emploi des jeunes ;
- L'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE)
- Au titre des questions diverses, d'organiser en 2014 le séminaire sur l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE)